

(1)

(N° 152.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 MAI 1897.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE RAMAIX.

Demande du sieur Émile-Jules KÖHLER.

MESSIEURS,

Le sieur Köhler, né à Elberfeld (Prusse), le 20 août 1862, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis l'année 1866, et exerce, à Anvers, la profession de négociant.

Il est célibataire.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en Belgique, et il résulte d'un certificat, daté du 8 mars 1897, délivré par le bourgmestre d'Elberfeld, qu'il a perdu la nationalité prussienne.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Köhler remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

M. DE RAMAIX.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
